

Déclaration de conformité EN 1090 pour BELGIUM COATINGS EN 1090 & QUALISTEELCOAT: Le laquage de qualité est l'arme du futur

i VOM asbl
Veerle Fincken

La société BELGIUM COATINGS, implantée à Grâce-Hollogne a obtenu la déclaration de conformité EN 1090 associée au label QUALISTEELCOAT. L'entreprise, membre de la VOM, détient déjà le label de qualité QUALISTEELCOAT pour les deux classes de corrosion les plus élevées C5, en particulier pour les systèmes de revêtement suivants: matériau galvanisé à chaud suivi d'un revêtement en poudre et métallisation suivi de 2 couches de revêtement en poudre. Depuis février 2020, l'entreprise est également en possession de la déclaration de conformité EN 1090. Les deux labels permettent à l'entreprise de fournir un laquage de qualité de manière contrôlée.

Le lundi 10 février, la responsable de VOM asbl, Veerle Fincken, a remis le certificat aux chefs d'entreprise Jean-Marc Roland et Karine Wibin. L'entreprise est heureuse d'avoir franchi cette étape. En effet, les constructeurs d'acier demandent de plus en plus souvent cette déclaration de conformité. Grâce au label QUALISTEELCOAT, les donneurs d'ordre et les entreprises de construction font aussi plus facilement appel à BELGIUM COATINGS situé à Grâce-Hollogne. Jean-Marc Roland confirme: « QUALISTEELCOAT et EN 1090 sont des labels qui peuvent compter sur davantage de visibilité auprès des entreprises publiques pour les infrastructures et la construction routière. Les promoteurs et les bureaux d'étude de renom s'adressent aussi plus rapidement à notre société. En tant qu'entreprise, nous voulons continuer à soutenir la VOM lors des comités techniques du label et également inclure ces labels dans les cahiers de charges. Le label crée la confiance auprès de nos clients et prospects. »

EN SAVOIR PLUS SUR QUALISTEELCOAT & EN 1090

Auto-contrôle par l'entreprise de laquage

L'accompagnement du client et la transmission du concept en produit rentable

et qualitatif est un des piliers essentiels de nos entreprises de laquage. QUALISTEELCOAT est donc un excellent moyen de surveiller en continu le système de qualité et d'amener la production à un niveau de qualité supérieur. Le label renforce la position de négociation de l'entreprise lors de l'obtention de projets destinés à protéger l'acier et représente, en outre, une motivation supplémentaire pour impliquer activement les collaborateurs dans le processus de qualité.

Champ d'application

Le champ d'application de Qualisteelcoat est très vaste et couvre tant l'acier non traité que l'acier galvanisé (métallisation, galvanisation à chaud, peinture riche en zinc, shérardisation, galvanisation électrolytique...) recouvert ensuite d'un système de peinture liquide ou en poudre. Les peintures peuvent de plus être utilisées pour des applications intérieures et extérieures.



Une qualité élevée et fiable

Ce label de qualité est basé sur une inspection annuelle du processus de revêtement, du système de peinture, du contrôle interne et du produit final. Les exigences sont définies dans les spécifications techniques (version 4.1 janvier 2019) et sont basées sur des normes et processus communément acceptés dans lesquels il est notamment précisé comment obtenir une qualité élevée et fiable. Depuis le 1er janvier 2018, les inspections en Belgique sont effectuées par le laboratoire indépendant METALogic qui dispose de l'accréditation Belac. Les inspecteurs expérimentés de METALogic contrôlent les paramètres du processus et du bain dans les entreprises de laquage selon une fréquence imposée, mais le produit final est également soumis à une série de tests. Des échantillons sont prélevés et soumis à des essais appro-



▲
Chefs d'entreprise Karin Wibin & Jean-Marc Roland

fondis en laboratoire. Les mesures et les résultats des essais sont consignés dans le rapport d'inspection qui sert de base pour l'obtention ou non du label.

La demande de certificats de conformité EN 1090 est en constante augmentation

Les EN 1090-1, EN 1090-2 et EN 1090-3 sont des normes qui s'appliquent aux structures porteuses en acier ou en aluminium servant de base pour le marquage CE. Depuis le 1er juillet 2014, il est interdit de mettre sur le marché un produit de construction pour lequel la Commission européenne a publié une norme européenne harmonisée, si celui-ci n'est pas pourvu du marquage CE correspondant. Cette obligation vaut pour les fabricants et les importateurs.

La série EN 1090 comprend trois parties:

NBN EN 1090-1+A1:2012

Exécution des structures en acier et des structures en aluminium –

Partie 1: Exigences pour l'évaluation de la conformité des éléments structuraux

NBN EN 1090-2+A1:2011

Exécution des structures en acier et des structures en aluminium –

Partie 2: Exigences techniques pour les structures en acier

NBN EN 1090-3:2009

Exécution des structures en acier et des structures en aluminium –

Partie 3: Exigences techniques pour l'exécution des structures en aluminium

La partie 1 décrit l'ensemble du processus du marquage CE. Les parties 2 et 3 reprennent les exigences techniques. Autrement dit, la partie 1 traite pas ou peu de la technique et les parties 2 et 3 abordent les matériaux, la découpe, la gravure, le forage, le poinçonnage, l'assemblage, le soudage, le boulonnage, la préservation et le montage. Les tolérances requises sont également traitées en détail dans ces deux parties. L'application de l'EN 1090-1 est donc une obligation légale dont la non-observation constitue un délit économique. Cela ne vaut pas pour l'EN 1090-2/3 (les exigences techniques pour la fabrication d'une construction en acier/aluminium) dont l'application n'est pas une obligation légale et ne le deviendra pas. L'EN 1090-2/3 s'applique uniquement à un ouvrage si cela est stipulé dans le contrat.

Le FPC (Fabrication Production Control

/ contrôle de production en usine) des fabricants de constructions en acier doit être certifié par un organisme externe. L'entreprise peut ensuite délivrer elle-même un certificat CE. La façon dont le fabricant garantit la qualité du travail de l'entreprise de laquage devra être indiquée dans son FPC.

Application de l'EN 1090 en ce qui concerne le traitement de surface

L'entreprise de laquage devra veiller à satisfaire aux exigences de l'EN 1090-2/3. Le laquage est une opération décrite dans l'EN 1090-2 et l'EN 1090-3 au chapitre 10 et à l'annexe F (F.1, F.2.1, F.6.1). Ceux-ci font référence à l'ISO 12944 pour l'application des systèmes de peinture sur acier ainsi que pour l'espérance de vie de la protection anticorrosion et la catégorie de corrosivité.

L'applicateur ne peut assumer la responsabilité des produits qu'il traite, uniquement du processus qui doit être réalisé conformément aux normes en vigueur et/ou au système de qualité. En la matière, il y a lieu de se référer au point II des exigences essentielles, à savoir la durabilité. Cela devra être inclus dans le plan de qualité de l'entreprise de laquage.

Les entreprises ayant obtenu un label de qualité peuvent facilement démontrer qu'elles répondent à certaines exigences car celles-ci sont définies et approuvées par un organisme de contrôle indépendant.

Qualisteelcoat et EN 1090: faites d'une pierre 2 coups

Pour les entreprises de laquage possédant déjà le label Qualisteelcoat, l'obtention de la déclaration de conformité est une démarche simple. La VOM a passé un accord avec IFO GmbH (Institut für Oberflächen-technik) en Allemagne, accrédité pour délivrer des certificats de conformité, pour réaliser l'audit EN 1090 via le laboratoire de contrôle METALogic. L'entreprise de laquage peut faire réaliser l'inspection EN 1090 en même temps que l'audit annuel obligatoire QSC ou à un autre moment. Le premier cas est plus rentable et prend moins de temps. Comme le label QSC, le certificat de conformité EN 1090 à une validité d'un an.

En 2020, les entreprises de laquage belges suivantes sont certifiées QUALISTEEL-COAT:

Belgium Coatings S.A

Z.I. Grace-Hollogne

Rue des Nouvelles Technologies 4

BE-4460 Grace-Hollogne

Licence number E-201

Classe de corrosion C5 – Haute durabilité
Système de revêtement MS1 et MS 2 (Métallisation + 1 ou 2 couches de peinture poudre)

Galvacoat Steelcoat nv

Dellestraat 28

BE-3560 Lummen

Licence number E-205

Classe de corrosion C5 – Haute durabilité
Système de revêtement HD1 et HD 2 (Galvanisation à chaud + 1 ou 2 couches de peinture poudre)

Lakkerij Vandereydt nv

Westlaan 268

3550 Heusden - Zolder

Licence number E-206

Classe de corrosion C4 – Haute durabilité
Système de revêtement SZ1 et SZ2 (Sendzimir + 1 ou 2 couches de peinture poudre)

Limeparts nv

Oosterring 21

BE-3600 Genk

Licence number E-200

Classe de corrosion C4 – Haute durabilité
Système de revêtement SZ1 et SZ 2 (Sendzimir + 1 ou 2 couches de peinture poudre)

Metalix

Dellestraat 28

BE-3560 Lummen

Licence number E-204

Classe de corrosion C5 – Haute durabilité
Système de revêtement Métallisation + 3 couches de peinture liquide

Metallics van Cauteren

Voermanstraat 18

BE-9240 Zele

Licence number E-203

Classe de corrosion C5 – Haute durabilité
Système de revêtement MS1 et MS 2 (Métallisation + 1 ou 2- couches de peinture poudre)

Van Gils Coating Group

Industrielaan 51

BE-3730 Hoeselt

Licence number E-207

Classe de corrosion C5 – Haute durabilité
Système de revêtement MS1 et MS 2 (Métallisation + 1 ou 2 couches de peinture poudre)

Vous trouverez la liste complète des entreprises de laquage certifiées QUALISTEEL-COAT en Europe sur <https://qualisteelcoat.net>